

**Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY**  
**s'est réuni le lundi 04 avril 2022 à 19H00**  
**en Mairie de BROYE**

**Etaient présents** : Yves BERTHET, Nadège BODOIGNET, Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Gaëlle MOUCHOT, Régis MUZARD, Stéphanie ROUX, Alain SCHATT.

**Etaient absents** : Erick DEQUAIRE

**Pouvoirs** : Erick DEQUAIRE donne pouvoir à Yves BERTHET

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

**1/ Compte de gestion 2021 :**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public de Gray à la clôture de l'exercice. Après vérification, des mandats et titres émis, des délibérations modificatives et annulatifs présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice, dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et autorise le maire à signer le compte de gestion 2021.

**2/ Compte administratif 2021 :**

M. Daniel CERCLEY, doyen du conseil municipal présente le compte administratif 2021 établi par la commune, qui se présente comme suit :

Fonctionnement dépenses : 391 707.63 €	Fonctionnement recettes : 707 161.20 €
Résultat fonctionnement 2021 : 315 453.57 €	

Investissement dépenses : 155 283.39 €	Investissement recettes : 67 047.03 €
Résultat investissement 2021 : - 88 236.36 €	

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour, le compte administratif communal de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion édité par le receveur municipal.

**3/ Affectation du résultat 2021 :**

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat 2021.

**Résultat de fonctionnement :**

Recettes :	707 161.20 €
Dépenses :	391 707.63 €
Résultat 2021 :	315 453.57 €
Résultat 2020 reporté :	236 479.40 €
Affectation investissement :	36 224.49 €
Soit un excédent cumulé de	515 708.48 €

**Résultat d'investissement**

Recettes :	67 047.03 €
Dépenses :	155 283.39 €
Résultat 2021 :	- 88 236.36 €
Résultat 2020 reporté :	- 38 001.79 €
Soit un déficit cumulé de	-126 238.15 €
Soit un besoin de financement de	126 238.15€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter au compte de réserve 1068 : 126 238.15 euros
- De reporter en fonctionnement : 389 470.33 euros

#### 4/ Vote des taux :

Le maire expose qu'il convient de délibérer sur les taux de fiscalité directe locale : taxe foncière bâti, taxe foncière sur non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir la fiscalité à l'identique de 2021, tel que :

- Taxe foncière sur bâti : 37,92 %
- Taxe foncière sur non bâti : 20,28 %

Pour un résultat attendu de 109 931 € (coefficient correcteur et compensations comprises).

#### 5/ Budget primitif 2022 ;

Le Maire expose au conseil municipal le budget 2022.

Il énumère les imputations prévues par section et par chapitre.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		recettes			
O11	charges à caractère général	197 803.00 €	OO2 Excédent antérieur	389 470.33 €	
O12	charges de personnel	127 423.00 €	O13	Atténuations de charges	17 500.00 €
O14	Atténuations de produits	27 639.00 €	70	produits des services	128 801.00 €
O22	dépenses imprévues	3 000.00 €	73	impôts et taxes	129 019.00 €
O23	virement à la section d'investiss,	296 520.00 €	74	dotations et participatic	59 586.00 €
65	autres charges	122 000.00 €	75	autres produits gestion	55 007.67 €
66	charges financières	2 050.00 €	76	produits et participator	1.00 €
67	charges exceptionnelles	1 000.00 €			
68	dotations aux provisions	1 950.00 €	78	reprises sur amort et pro	0.00 €
		<b>779 385.00 €</b>			<b>779 385.00 €</b>

INVESTISSEMENT					
Dépenses		recettes			
OO1	solde exécution inv reporté	126 238.15 €	O21	vir section de fonctionn	296 520.00 €
16	remboursement d'emprunt	23 300.00 €	O24	produits de cessions	3 000.00 €
20	subventions d'équipement	174	10	dotations fonds divers	134 238.15 €
21	immobilisations corporelles	360 200.00 €	13	subventions	75 654.00 €
		<b>509 912.15 €</b>	16	emprunts et dettes	500.00 €
					<b>509 912.15 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le budget 2022.

#### 6/ Avenant contrat de bail (augmentation des charges pour le logement communal 25 rue du Port St Pierre) :

Les charges annuelles restant conséquentes pour le locataire du logement communal 25, rue Port Saint Pierre, et sur demande de celui-ci, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les charges mensuelles afin d'alléger le solde à devoir en fin d'année.

Les charges mensuelles seront donc désormais de 180,00 euros / mois à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022.

## 7/ Questions diverses

- Accès handicapés à prévoir pour les salles des fêtes et églises ; devis en cours
- Devis d'acquisition d'une nacelle : 1042,00 € HT
- Projet d'acquisition de 3 mâts porte drapeau (1 par village)

La séance est levée à 21H27

Le Maire,

Jean François CERCLEY

